

Compte rendu du Comité de Pilotage - 16/10/2014

Elus présents : Dominique Baldéranis, Annette Gueydan, Annie Morin, Vincent Beillard, Michel Gautheron, David Gourdant, Christine Seux, Isabelle Raffener, Sabine Girard, Agnès Hatton, Fernand Karagianis.

Elu excusé : André Oddon

Autres participants : cf feuille émargement

Secrétaire : Sabine Girard

Ordre du jour unique : avenir du club informatique du Pays de Saillans

DECISIONS PRISES

L'équipe municipale reconnaît l'intérêt et l'importance du CIPS pour le territoire, mais informe qu'elle ne peut pas prendre position sans l'obtention d'informations neutres et expertes sur la viabilité économique du club.

Elle décide :

- de conditionner sa décision de subventionnement exceptionnel du CIPS à la fourniture par ce dernier d'un audit financier (organisation et gestion du personnel) réalisé par des experts extérieurs (cabinet comptable) ;
- de prendre en charge une partie financière de cet audit si ce dernier confirme la viabilité économique du club.

L'équipe municipale conseille au CIPS d'engager un DLA (Dispositif Local d'accompagnement) pour un audit plus complet, structurel et financier.

Elle leur conseille également de contacter Nini Chaize pour un accompagnement immédiat et gratuit sur l'animation de l'association.

L'équipe municipale conseille enfin au CIPS la convocation d'une Assemblée Générale extraordinaire afin de procéder à une réélection du conseil d'administration et du bureau.

1. Présentation du Club par Annette Gueydan et Dominique Baldéranis, membres du CA (cf diaporama joint)

→ **Présentation générale :**

Le club CIPS a été créé en 2003 par transformation de l'association Microtel. Il signe en 2004 un contrat PSAL (Prestation Sociale d'Animation Locale) avec la CAF. Les activités s'accroissent à partir de 2007. Les labels Espace Publique Informatique et Numérique sont obtenus en 2009.

Aujourd'hui le club compte 5 salariés représentant 2,5 Equivalents Temps Plein. Une trentaine de bénévoles sont appui.

Ses ressources financières sont : (i) en continue : CCPS, CAF, Mairie de Saillans et des petites communes environnantes, Conseil Général ; (ii) ponctuelles pour la réalisation de l'EPI sur 2 ans (Fonds européen, Région, Caisse des dépôts et consignation) et pour l'achat d'un serveur (Crédit Mutuel).

La population accueillie compte : cours d'informatique des écoles (financé par les mairies) ; aide au devoir (avec soutien CAF) ; associations, personnes morales, habitants de la vallée, touristes, travailleurs ; personnes en difficulté avec aide financière de la CLI (RSA, AAH, ASS, pôle emploi).

La fréquentation du club est de l'ordre de 170 personnes par semaine en moyenne.

Les activités en cours sont : club informatique, formation professionnelle ; télétravail, soutien scolaire conventions avec les aînés ruraux de Blacons. En projet : co-working.

Bureau actuel :

- Deux vice-président : Gérard Verger et Philippe Saulnier
- Secrétaire : Jocelyne Bougard
- Trésorier : Martine Lamande et Denise Mariaque
- Membres du bureau : Corinne Goy, Héritier ?, Dominique Baldéranis et Annette Gueydan.

→ **Décision de justice du 23/09/2014 :**

Nigel Gauvin a été embauché le 01/05/2009. Il porte plainte pour harcèlement moral et obtient gain de cause. Le paiement est exécutoire pour le CIPS et a été réglé le 29/09/2014. Il est de 14800 €.

Le bureau du CIPS décide un arrêt de l'activité au 30/10/2014. L'activité pourrait continuer sous réserve d'un apport financier exceptionnel des partenaires.

→ **Bilan financier :**

- Comptes de résultat au 30/09 2014 : dépenses de 78514 € et recettes de 57775 € pour un bilan hors provision de congé payé est de : -20739 €.
- Le budget prévisionnel pour le dernier trimestre de 2014 affiche en sus un bilan de -8366 €.
- les indemnités de licenciements prévisibles en cas d'arrêt du club sont de 4300 €.

Au bilan sur l'année, le déficit sur l'année serait de - 29105 € ; il aurait été de - 11401€ sans la décision de justice.

Par ailleurs, la trésorerie actuelle est de l'ordre de 11000€.

→ **Actions proposées :**

- réduction de la charge salariale : -4250 € tout chargé sur une année (par accord sur démission)
- révision des cotisations envisagées en AG de 2015 avec augmentation, mais modérée.

2. Questions et débats

→ **Quel apport financier de la formation ?**

Dominique Baldéranis : de l'ordre de 8000 €, ce qui couvre actuellement 48% de l'emploi salarié correspondant. C'est une activité qui démarre et dont l'objectif est d'atteindre un équilibre financier fin 2015. L'objectif est de développer des activités non dépendantes des subventions.

→ **N'y a-t-il pas des risques juridiques liés à la gestion du personnel sur le harcèlement d'une part, sur la demande de démission des salariés actuels également.**

Dominique Baldéranis : Engagement d'un avocat en 2009. Le CIPS a gain de cause une 1^{ère} fois aux Prud'homme. Suite à un recours, la décision est modifiée en appel et lui ai défavorable. La somme demandée étant de 50000€, elle n'a pas été provisionné (seuls les frais d'avocat l'ont été).

Concernant les salariés actuels, la démission a été proposée par les salariés eux-mêmes.

Joachim Hirschler : le risque prud'hommal est élevé. Il faudrait demander un accompagnement dans les ressources humaines, sur la gestion des salariés, car cela dépasse la capacité des bénévoles.

→ **Jusqu'où peut-on soutenir le CIPS ?**

Christine Seux : La commune de Saillans a versé 6000 euros en 2013. Incertitude sur les prochaines subventions. L'intérêt du club n'est pas remis en cause mais il se pose la question de jusqu'où peut-on financer le club ?

Agnès Hatton : inquiétude pour la viabilité économique du Club. Déficit structurel, avec subventions difficiles à obtenir. Même en mettant 6000 euros exceptionnellement cette année (contre 1000 € les autres années), le déficit, sans frais de justice, demeure de 10000€. Par ailleurs, la 3CPS ne subventionnera exceptionnellement que si elle a des garanties sur la viabilité du club.

Tristan Réchid : Différencier le déficit conjoncturel et celui structurel. La structure est-elle capable de s'équilibrer d'année en année ? Cela peut être fait dans le cadre d'un « DLA » par un expert extérieur pour faire un audit financier et pourrait rassurer des financeurs. La subvention de la CAF est plutôt pérenne (3 ans), mais qu'en est-il des autres ? Cela vaudrait peut-être le coût aussi de faire un prévisionnel sur 3 ans.

Agnès Hatton : il y a un risque politique à solliciter l'intercommunalité si on n'a pas quelques garanties sur la viabilité du club informatique.

Christian Larcher : la présentation des comptes a été incomplète. Il y a un manque de lisibilité sur les réserves, la trésorerie etc.

Tristan Réchid : en particulier quelle est la disponibilité (le report de 2013) ?

Michèle Sauvageot : la présentation des comptes ne permet pas une lecture critique des comptes. Il y a besoin d'une expertise. Sortir de l'affectif.

Tristan Réchid : il faut prévoir un cabinet comptable derrière le CIPS. DLA : sur gouvernance, organisation interne, aspects financiers. Mais long à mettre en œuvre. L'association a sûrement intérêt à commencé très rapidement ce travail d'audit financier pour permettre au partenaire de se positionner.

→ **Sur le fonctionnement –dysfonctionnement du CIPS**

Agnès Hatton : concernant les formations, peut-on faire supporter au même poste (que Jérémie occupe) une augmentation du volume de formation ?

Christine Seux : se fait du souci sur le remplacement de Jérémie très polyvalent. Crainte aussi sur la réduction du personnel d'accueil

Christine Seux : soulève des problèmes dans la gestion du personnel depuis le début du club.

Agnès Hatton : il semble qu'il y ait des souffrances des salariés au travail au sein du CIPS. Mais le débat doit être centré : sur le CIPS est-il viable ou non ?

Vincent Beillard : une association ne peut pas se dédouaner d'un management défaillant sur un management d'équipe. Il faut aider, accompagner les associations sur cet aspect.

Guillemette Thévenet : 5 salariés c'est beaucoup trop difficile à gérer pour des bénévoles. Il faut éviter que cela puisse recommencer.

Philippe Sognier : La structure a évolué. Peut-être y a-t-il une taille critique à ne pas dépasser.

Fernand Karagiannis : il est important de préserver les emplois. Pourquoi ne pas essayer d'associer une autre activité au club informatique, comme le portage du co-working par exemple.

Fernand Karagianis : il faut reconnaître l'importance du club et aider à sa viabilité, accompagner son avenir, sous conditions, etc.

→ **N'y a-t-il pas conflit d'intérêt ?**

Christine Seux : se plaint de la diffusion d'un mail destiné à la liste des élus référents et communiqué hors de cette liste.

Joachim Hirschler : pense qu'il y a conflit d'intérêt et demande pourquoi Annette Gueydan et Dominique Baldéranis présentent le CIPS et pas les membres du bureau ?

Dominique Baldéranis : quand Annette et elle ont démissionné, personne ne s'est présenté. Personne ne les a aidés. On ne peut pas partir sans que personne d'autres ne prenne la place.

Annie Morin : pourquoi le 1^{er} vice-président et la secrétaire ne sont pas présents ?

Annette Gueydan regrette que l'information sur le CP public n'ai pas été adressée de manière individuelle aux membres du CA.

Fernand : importance de faire un CP public ce jour et de façon rapide.

Christine Seux : il faut renouveler le CA sans prête-noms.

Tristan Réchid : Nini Chaize peut fournir un accompagnement sur le fonctionnement de l'association.